

Lyon et téléconférence, 17–18 mai 2021

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE

CIRC, Lyon et téléconférence

Mardi 18 mai 2021, à 12h00 (heure d'été d'Europe centrale)

Président : Dr Stephen M. Robbins (Canada)

Secrétaire : Dr Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Proposition d'amendement à l'Article XIII du Statut du CIRC	6
2. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	8
3. Proposition de priorités pour la mobilisation des ressources comme contributions volontaires sans objet spécifié	9
4. Point sur le « Nouveau Centre » et la campagne de levée de fonds associée	11
5. Nomination des nouveaux membres du Conseil scientifique (<i>session à huis clos</i>)	14
6. Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC, 2019–2020	14
7. Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	15
8. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	16
9. Acceptation des dons	16
10. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	17
11. Questions diverses	17
12. Election du Président et du Vice-Président de la prochaine session	17
13. Date de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction	18
14. Clôture de la session	19

Représentants des Etats participants

Dr Stephen M. ROBBINS, <i>Président</i>	Canada
Mme Lucero HERNÁNDEZ	
Mme Jennifer IZAGUIRRE	
Mme Johanna KRÜGER	
M. William WANG	
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD, <i>Vice-Président</i>	Norvège
Dr Karianne SOLAAS (<i>empêchée</i>)	
Dr Diane STEBER BÜCHLI, <i>Rapporteur</i>	Suisse
Mme Elisabeth SCHULTE	Allemagne
Dr Chris BRAUN	
M. Thomas IFLAND	
Professeure Dorothy KEEFE	Australie
M. Agastya BHARADWAJ	
Dr David MEREDYTH	
M. Jeff ROACH	
Mme Christine STURROCK	
Mme Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Marc VAN DEN BULCKE	
Dr Ana Cristina PINHO MENDES PEREIRA	Brésil
M. Igor BARBOSA	
Dr Livia DE OLIVEIRA PASQUALIN	
Dr João Ricardo RODRIGUES VIEGAS	
Professeur JIE HE	Chine (République populaire de)
Dr MIN DAI	
Dr WEI WANG	
Dr XIAOCHEN YANG	
Dr ZE CONG	
Professeur Anders HVIID	Danemark
Dr Gonzalo AREVALO NIETO	Espagne
Dr Maria José GONZÁLEZ DE SUSO (<i>empêchée</i>)	
Dr Mara BURR	Etats-Unis d'Amérique
Mme Ann BLACKWOOD	
Mme Tracy CARSON	
Dr Ann CHAO	
Mme Carrie DENVER	
Dr Satish GOPAL	
Mme Brittany HAYES	
Mme Gabrielle LAMOURELLE	
M. Gilbert MORTON	

Dr Amy NORRIS	
Mme Kristen PISANI	
M. Phillip RIBLETT	
Mme Marie RICCIARDONE	
M. James P. SHUSTER	
M. Howard SOLOMON	
Dr Igor KOROBKO	Fédération de Russie
Dr Sergey MURAVIOV	
Dr Eduard SALAKHOV	
Dr Oleg SONIN	
Dr Markku TERVAHAUTA	Finlande
Mme Tuula HELANDER	
Dr Eero LAHTINEN	
Professeur Norbert IFRAH	France
Dr Jocelyne BÉRILLE	
Mme Christine BERLING	
M. Bernard DEREBERGUE	
M. Thomas DUBOIS	
M. Jérémie PETIT	
M. François RIVASSEAU	
M. Serge TOMASI	
Professeur Ildikó HORVÁTH	Hongrie
Dr Péter NAGY	
M. Vishal CHAUHAN	Inde
M. Vimarsh ARYAN	
Dr Pradeep KHASNOBIS	
Dr Rupinder Singh DHALIWAL	
Professeur Reza MALEKZADEH (<i>empêché</i>)	Iran (République islamique d')
M. Ciarán MURPHY (<i>empêché</i>)	Irlande
Professeur Silvio BRUSAFERRO	Italie
Dr Mauro BIFFONI	
Dr Kazunori UMEKI	Japon
Dr Kenji FUJITA	
Dr Hisayo HORIUCHI	
Dr Masahiro KAMINOTA	
Dr Takato KOIZUMI	
Dr Tomohiro MATSUDA	
Dr Hitoshi NAKAGAMA	
Mme Kay OHARA	
Dr Yukio SAITA	
Dr Tatsuya SUZUKI	

Dr Latifa BELAKHEL Dr Loubna ABOUSSELHAM	Maroc
Mme Florian VAN DER WINDT M. Jeroen HULLEMAN	Pays-Bas
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER Mme Maha Ahmad AL-ANSARI	Qatar
Dr Sangkyun HAN Dr Jaekwan JUN Dr Jinhyuk YANG Dr Chongwoo YOO	République de Corée
Dr Mark PALMER Dr Mariana DELFINO-MACHIN Mme Esther LAWRENCE	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Professeure Madeleine DURBEEJ-HJALT Dr Karin SCHMEKEL	Suède

Organisation mondiale de la Santé

Dr Agnès BUZYN, Envoyée du Directeur général pour les affaires multilatérales

Mme Sigrid KRANAWETTER, Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

Dr Bente MIKKELSEN, Directrice du Département des maladies non transmissibles

Observateurs Conseil scientifique

Dr Christine FRIEDENREICH, Présidente sortante du Conseil scientifique

Dr Janne PITKÄNIEMI, Président élu du Conseil scientifique

Comité d'éthique du CIRC

Dr Samar AL-HOMOUD, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

Union internationale contre le Cancer (UICC)

Dr Sonali JOHNSON, Responsable Connaissances, actions de sensibilisation et politique, Union internationale contre le Cancer (UICC)

Commissaire aux comptes

M. Krishnaraju SUBRAMANIAM, Directeur de la vérification externe à l'OMS, Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde

Secrétariat

Dr E. WEIDERPASS,
Secrétaire
Dr T. LANDESZ

Dr M. ALMONTE
Dr P. BASU
Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Dr V. CHAJES
M. C. CHAUVET

Dr G. CLIFFORD
Dr I. CREE
M. O. EXERTIER
Dr P. FERRARI
Mme E. FRANÇON
Dr M. GUNTER
Dr Z. HERCEG
M. D. KAVANAGH
Dr Z. KOZLAKIDIS
Dr B. LAUBY-SECRETAN
Dr T. LEE

M. F. LOZANO
Dr V. MCCORMACK
Dr J. MCKAY
Dr S. RINALDI
Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr M. SCHUBAUER-BERIGAN
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. PROPOSITION D'AMENDEMENT A L'ARTICLE XIII DU STATUT DU CIRC : Point 20 de l'Ordre du jour (Document GC/63/12)

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe de travail sur l'amendement de l'Article XIII du Statut du CIRC, déclare que lors de sa Soixante et unième Session en mai 2019, le Conseil de Direction a été informé que le Gouvernement de la Turquie avait envoyé un courrier au Directeur général de l'OMS à la fin de l'année 2018, l'informant de son intention de se retirer du CIRC au début du mois de juin 2019. Lors des discussions qui se sont ensuivies, les représentants des Etats participants ont fait part de leur inquiétude quant à l'impact sur le budget du Centre de la décision, de la part d'un Etat participant, de se retirer en plein milieu d'un exercice biennal. Un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir à la période de retrait obligatoire de six mois et à ses répercussions sur le budget et de formuler des recommandations sur la nécessité ou non de modifier le Statut du CIRC.

Le Groupe de travail s'est réuni deux fois au début de l'année 2020 et a discuté d'un certain nombre d'options concernant la période de retrait. Ayant examiné les options lors de sa Soixante-deuxième Session, le Conseil de Direction a demandé au Groupe de travail de les étudier de manière plus approfondie, reportant toute décision à l'année 2021. Le Groupe de travail s'est nouveau réuni en novembre 2020. Il a alors été informé que, même si le Statut exigeait une période de notification de six mois avant le retrait d'un Etat participant, l'Article 7.3 des Dispositions générales du Règlement financier du CIRC stipulait qu'un Etat ayant soumis une demande de retrait du Centre devait payer « la totalité des sommes dues par lui jusques et y compris pour l'année au cours de laquelle son retrait prend effet ». Le Secrétariat a informé le Groupe de travail que, bien que la Turquie ait quitté le Centre en juin 2019, elle avait continué à payer ses contributions jusqu'à la fin de l'année. Les inquiétudes des membres du Conseil de Direction concernant la période de retrait ont donc été quelque peu atténuées par l'Article 7.3 du Règlement financier. A la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé de proposer deux options : 1) L'Article XIII du Statut et l'Article 7.3 du Règlement financier devraient rester inchangés ou ; 2) L'Article XIII du Statut devrait rester inchangé, mais l'Article 7.3 du Règlement financier devrait être modifié de manière à exiger que tout Etat participant se retirant du Centre en application de l'Article XIII du Statut paie la totalité des sommes dues par lui « jusques et y compris pour la seconde année de la période biennale au cours de laquelle son retrait prend effet ».

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) déclare que le Secrétariat préfère la seconde option. Le Centre sera confronté à des problèmes si un Etat participant se retire durant la première année d'un exercice biennal car cela entraînera un manque à gagner dans le budget pour la seconde année. Le Conseil de Direction sera habilité à apporter la modification nécessaire au Règlement financier conformément à l'Article VIII du Statut.

Mme KRANAWETTER (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) confirme que, d'un point de vue juridique, le Conseil de Direction est habilité à apporter au Règlement financier la modification nécessaire pour mettre en œuvre la seconde option.

M. MORTON (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les Etats-Unis sont en faveur de la seconde option, qui permettra de s'assurer que les activités du CIRC ne seront pas affectées de façon négative. Il souhaite toutefois connaître également l'opinion des autres représentants.

Mme HERNÁNDEZ (Canada), s'exprimant en sa qualité de membre du Groupe de travail et appuyée par le Professeur HORVÁTH (Hongrie) et par Mme TISCHELMAYER (Autriche), déclare qu'elle est soucieuse de ne pas augmenter la pression pesant sur les Etats participants et qu'elle est par conséquent favorable à la première option, qui maintiendrait l'obligation de payer l'intégralité des contributions jusqu'à la fin de l'année pendant laquelle le retrait a lieu. Une modification des obligations financières pourrait avoir un effet dissuasif sur les Etats souhaitant rejoindre le Centre. Le règlement financier devrait être précisé clairement à tout nouvel Etat participant avant qu'il rejoigne le Centre.

Le Dr AREVALO NIETO (Espagne), s'exprimant en sa qualité de membre du Groupe de travail, déclare qu'il est favorable à la seconde option à condition qu'une période de transition soit instaurée pour les Etats ayant déjà rejoint le CIRC.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), s'exprimant au nom du Royaume-Uni, déclare que les contraintes budgétaires pesant sur le Centre sont considérables et qu'il serait préférable d'exiger l'engagement de deux ans avec obligation de payer jusqu'à la fin de l'exercice biennal afin de protéger le CIRC. Il est donc en faveur de la seconde option.

Le Professeur IFRAH (France) déclare qu'il est important que le CIRC puisse planifier ses activités et qu'il est donc en faveur de la seconde option, qui semble être la plus raisonnable, l'engagement budgétaire pour deux ans étant supportable pour la majorité des Etats.

La Professeure KEEFE (Australie) est également en faveur de la seconde option, qui constitue un moyen raisonnable et simple d'aider le CIRC avec des cycles budgétaires plus prévisibles.

Le Dr PINHO MENDES PEREIRA (Brésil) et Mme SCHULTE (Allemagne) déclarent qu'elles sont également en faveur de la seconde option.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Rapporteur, Suisse), s'exprimant au nom de la Suisse, est favorable à la seconde option dans la mesure où elle apporterait une plus grande stabilité financière au CIRC et l'aiderait ainsi à planifier ses activités et à donner la priorité à son travail.

Le Dr SCHMEKEL (Suède), le Dr BIFFONI (Italie), le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège), le Dr KOROBKO (Fédération de Russie), Mme VAN DER WINDT (Pays-Bas), le Dr HAN (République de Corée), le Dr AL-KHATER (Qatar), le Dr TERVAHAUTA (Finlande), le Dr HVIID (Danemark), le Dr UMEKI (Japon) et le Dr MIN DAI (Chine) déclarent qu'ils sont tous en faveur de la seconde option.

Le PRESIDENT, prenant note du soutien massif en faveur de la seconde option, demande s'il serait possible de parvenir à un consensus ou si le Conseil de Direction doit procéder à un vote formel.

Mme HERNÁNDEZ (Canada), le Professeur HORVÁTH (Hongrie) et Mme TISCHELMAYER (Autriche) déclarent qu'ils soutiendront l'avis général.

M. MORTON (Etats-Unis d'Amérique) indique qu'il est satisfait de cette issue.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Proposition d'amendement de l'Article XIII du Statut du CIRC » (GC/63/R14) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/62/R17,

1. REMERCIE le Groupe de travail d'avoir examiné les autres options possibles¹ ; et
2. DECIDE de laisser l'Article XIII du Statut en l'état et de modifier l'Article 7.3 du Règlement financier comme suit : « 7.3 Tout Etat participant qui se retire du Centre en application de l'Article XIII du Statut doit payer la totalité des sommes dues par lui jusques et y compris pour la seconde année de la période biennale au cours de laquelle son retrait prend effet. »

La résolution est **adoptée**.

2. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 15 de l'Ordre du jour (Documents GC/63/9 et GC/63/Inf.Doc.No.2)

Le PRESIDENT, illustrant ses propos à l'aide de diapositives, fait remarquer que ce point porte sur deux demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : la demande d'achat d'équipement scientifique pour un coût de 70 000€ et la demande de financement d'une infrastructure et de services informatiques de base pour un coût de 350 000€. Le Conseil scientifique a examiné en détail ces demandes. Le Dr Cree (Chef de la Branche Synthèse des données et classification) et M. Lozano (Chef des Services des technologies de l'information) sont disponibles pour répondre aux questions concernant ces deux demandes.

En l'absence de commentaires, le PRESIDENT invite le RAPPORTEUR à donner lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction » (GC/63/R9) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/9](#) « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique et B. Infrastructure et services informatiques de base » et le [Document GC/63/Inf.Doc. No.2](#) « Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2021–2023 »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique (tel qu'il est mentionné dans le [Document GC/63/4](#)),

AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 420 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition de l'équipement scientifique spécifié ci-dessous (70 000€) et pour l'infrastructure et les services informatiques de base (350 000€) :

¹ [Document GC/63/12](#)

	Coût approximatif (€)
Équipement pour le laboratoire d'histopathologie	
Mise à niveau de l'imagerie numérique	20 000
Colorateur	30 000
Cryostat	20 000
Sous-total pour l'équipement	70 000
Infrastructure et services informatiques de base	
Services cloud, systèmes de stockage, serveurs, licences logicielles (virtualisation, reprise après catastrophe, sauvegarde, surveillance)	350 000
Sous-total pour l'infrastructure et les services informatiques de base	350 000
Budget demandé total	420 000

La résolution est **adoptée**.

3. PROPOSITION DE PRIORITES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES COMME CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SANS OBJET SPECIFIE : Point 16 de l'Ordre du jour (Document GC/63/10)

Le PRESIDENT rappelle que le Document GC/63/10 a été mis à disposition sur la plateforme INDICO, avec la possibilité de faire des commentaires jusqu'au 10 mai 2021. Il rappelle qu'en 2016, le Conseil de Direction a approuvé l'attribution au Directeur, pour la période 2016–2020, d'une autorisation permanente lui permettant d'allouer les fonds du compte des contributions volontaires sans objet spécifié à cinq projets prioritaires, sur la base de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 (Résolution GC/58/R12, paragraphes 2 et 3). Pendant cette période, un montant total de 388 622€ a été alloué à l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer et au projet Nouveau Centre du CIRC, comme indiqué dans les Documents GC/61/14 et GC/63/18. La Directrice demande au Conseil de Direction d'approuver un mécanisme similaire pour l'allocation des fonds sans affectation spéciale du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié à quatre domaines prioritaires de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 : l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ; les Monographies du CIRC et les *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ; les Bourses de formation du CIRC ; et le projet Nouveau Centre du CIRC.

La Professeure KEEFE (Australie) prend note de l'approche proposée pour l'allocation de fonds sans affectation spéciale, mais souhaite savoir si la proportion pouvant être allouée à un projet prioritaire spécifique sera plafonnée et quel processus permet de s'assurer que les fonds sont alloués de façon appropriée aux différentes priorités. Elle souhaiterait en particulier en savoir plus sur les fonds alloués au Nouveau Centre.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des finances) déclare qu'il n'y a pas de plafonnement, mais que les allocations de fonds sont effectuées en fonction des priorités du Centre. Les fonds du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié ne sont pas très importants et celui-ci n'est utilisé que lorsque cela est vraiment nécessaire. Les fonds alloués au

Nouveau Centre l'ont été par le Directeur précédent suite à l'augmentation des coûts qui ont été partagés avec le partenaire hôte.

Le PRESIDENT demande s'il existe, au niveau des processus internes, un comité exécutif qui prend les décisions relatives à l'allocation des fonds dans l'intérêt du CIRC.

La SECRETAIRE déclare qu'en tant que Directrice du Centre, elle travaille en étroite collaboration avec le Directeur de l'Administration et des finances et la Responsable de l'Administration et des finances et que chaque décision financière est examinée en détail et prise uniquement si les trois responsables sont d'accord. Dans le cadre de la gestion quotidienne du Centre, elle travaille avec le Comité directeur sur la gestion composé des Coordinateurs des Piliers, du Directeur de l'Administration et des finances et de la Responsable de l'Administration et des finances. Elle sollicite également le Président du Conseil de Direction afin d'obtenir un avis externe.

Mme HERNÁNDEZ (Canada) demande s'il serait possible de combler le déficit de financement du Nouveau Centre à l'aide de ce compte.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des finances) déclare que les fonds disponibles dans le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié sont peu importants et proviennent de dons individuels. Ces dernières années, le Centre a eu la chance de recevoir deux legs qui ont augmenté le montant disponible. Le solde du Compte spécial est inférieur à 0,5 million d'euros, ce qui n'est pas suffisant pour financer le déficit du Nouveau Centre.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Priorités proposées pour les ressources mobilisées comme contributions volontaires sans objet spécifié » (GC/63/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/10](#) « Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme Contributions volontaires sans objet spécifié »,

Prenant note du mécanisme d'allocation de fonds à partir du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié entre ses sessions annuelles,

1. APPROUVE l'attribution à la Directrice, pour la période 2021–2025, d'une autorisation permanente lui permettant d'allouer les fonds *sans affectation* mobilisés dans le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié aux quatre projets prioritaires indiqués ci-dessous :

- a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ;
- b. Monographies du CIRC et *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ;
- c. Bourses de formation du CIRC ;
- d. Le Nouveau Centre du CIRC.

2. PRIE la Directrice de rendre compte chaque année au Conseil de Direction de l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur affectation aux programmes prioritaires indiqués ci-dessus.

La résolution est **adoptée**.

4. POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » ET LA CAMPAGNE DE LEVEE DE FONDS ASSOCIEE : Point 17 de l'Ordre du jour (Document GC/63/11)

Le PRESIDENT déclare que le document a été mis à disposition sur la plateforme INDICO, avec la possibilité de faire des commentaires jusqu'au 10 mai 2021.

Une courte vidéo est présentée, décrivant l'avancement de la construction du Nouveau Centre.

Mme FRANÇON (Responsable des Services intérieurs) déclare que la structure du bâtiment est achevée et que les travaux d'étanchéification ont commencé.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) déclare qu'une campagne de financement pour le Nouveau Centre, basée sur une stratégie à trois volets, a débuté. Cette campagne s'adresse aux entités du secteur privé, en particulier aux entités à but lucratif, pour voir si celles-ci pourraient fournir des contributions en nature afin d'équiper le Nouveau Centre. L'essentiel du déficit de financement concerne l'équipement scientifique et informatique ainsi que le mobilier. Il est particulièrement reconnaissant au Gouvernement du Japon d'avoir mis le CIRC en contact avec des multinationales japonaises ; l'une d'entre elles a accepté de fournir des ordinateurs portables. Des promesses de dons en nature de tables pour les salles de réunion et de congélateurs à -80° C pour la biobanque ont déjà été effectuées. Il demande aux Etats participants de suivre l'exemple du Japon et de mettre le Centre en contact avec d'autres entreprises susceptibles de faire des dons.

Le deuxième volet de la stratégie porte sur les dons substantiels effectués par des personnes fortunées ou des Etats participants. Un grand donateur a effectué un don très important pour le Nouveau Centre ; le Centre est également reconnaissant au Gouvernement de la Norvège, qui a effectué un don de 150 000€ afin de couvrir le déficit de financement. Il encourage les autres Etats participants à réfléchir à la possibilité d'effectuer un don.

Le troisième volet de la stratégie concerne les dons en ligne effectués par le grand public. A cet effet, le CIRC a créé une plateforme de financement participatif (<https://isupport.iarc.fr/>) s'adressant à un large public pouvant effectuer de petits dons individuels de 50, 100 ou 150€ ; en échange de ces dons, les noms des donateurs individuels seront gravés sur la porte en verre du Nouveau Centre. La famille du CIRC dans son ensemble, y compris les membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique, ainsi que les collaborateurs, le personnel et les chercheurs extérieurs, recevront dans les semaines à venir un pack d'information leur demandant de parler autour d'eux de cette campagne de financement participatif afin d'attirer le plus large soutien possible. Une autre campagne destinée à attirer un soutien local en provenance de la Ville de Lyon sera menée ; une agence de publicité a proposé de fournir une aide en nature pour renforcer la visibilité de cette campagne de financement participatif, en organisant notamment une conférence de presse et en lançant une page Facebook dédiée.

Le Dr FRIEDENREICH (Présidente sortante du Conseil scientifique) demande s'il serait possible d'effectuer un don individuel supérieur à 150€.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) déclare qu'il est possible d'effectuer un don minimum de 50€ *via* le site internet et que le montant

maximum de 150€ est un montant suggéré ; il est néanmoins possible d'effectuer un don supérieur à 150€.

Le Dr FRIEDENREICH (Présidente sortante du Conseil scientifique) déclare que le Conseil scientifique soutient pleinement la campagne de financement et fera tout son possible pour diffuser les informations concernant le financement participatif et les autres activités.

Le Professeur IFRAH (France) déclare que la France est pleinement mobilisée en faveur du Nouveau Centre et du développement de Lyon comme pôle de santé mondiale. La première pierre du Nouveau Centre a été posée en février 2020. La France salue la mise en place de la campagne de financement et le succès engrangé jusqu'à présent et encourage les autres Etats participants à se manifester.

Mme HERNÁNDEZ (Canada) remercie le Secrétariat pour ce point, le Gouvernement français pour son soutien constant ainsi que tous les donateurs pour leurs généreuses contributions. Elle prend note que les discussions avec l'équipe de conception-réalisation pourraient engendrer des surcoûts qui seront pris en charge par la Métropole de Lyon et demande des informations supplémentaires sur les coûts et le retard éventuel par rapport au calendrier. Elle souhaite savoir ce qui pourrait être entrepris pour remédier à la faible notoriété du CIRC en dehors de la communauté de recherche médicale puisque cela semble être un facteur de réussite des efforts de mobilisation de ressources. Elle prend note avec plaisir que le Centre a collaboré avec l'OMS concernant les directives relatives à la reconnaissance des donateurs pour les contributions en nature. Elle demande si ces directives ont fait l'objet d'un examen. Dans l'hypothèse où les autres efforts de mobilisation de ressources seraient épuisés, le Canada soutiendrait le recours à un emprunt d'un montant maximum d'1 million d'euros sur le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mme FRANÇON (Responsable des Services intérieurs) déclare que la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact sur le projet Nouveau Centre et que la construction a été interrompue pendant trois mois en 2020. Le CIRC n'est pas un partenaire pour les aspects financiers de la construction : il aidera à financer les nouveaux équipements mais ne supportera aucun des surcoûts de construction. Des informations plus détaillées concernant le projet pourront être communiquées à l'issue de la réunion avec la Métropole de Lyon qui devrait avoir lieu la semaine suivante.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) tient à exprimer à nouveau la gratitude du Centre envers la France pour la construction du Nouveau Centre. Le projet d'un pôle de santé mondiale à Lyon, qui inclurait l'Académie de l'OMS, contribuera à renforcer encore les liens avec l'OMS. La visibilité du Centre peut être améliorée avec le soutien des Etats participants : le Centre a travaillé en étroite collaboration avec le Japon ces dernières semaines et les ministères ont apporté leur aide en mettant le Centre en contact avec de grandes entreprises et en facilitant les dons en nature. Une campagne ciblant les grands donateurs est également en train d'être lancée et les Etats participants peuvent apporter leur aide en identifiant des personnes ultra-riches susceptibles de vouloir soutenir le projet Nouveau Centre. Chacun, y compris les membres du Conseil de Direction, peut contribuer à la campagne de financement participatif et aider à la promouvoir dans son propre pays.

Le Dr PINHO MENDES PEREIRA (Brésil) salue les efforts de mobilisation de ressources du CIRC. Elle s'engage à effectuer elle-même un don sur le site internet de financement participatif et à lancer une campagne avec le Ministère de la Santé du Brésil.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Point sur le "Nouveau Centre" et la campagne de levée de fonds associée » (GC/63/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/11](#) « Point sur le "Nouveau Centre" et la campagne de levée de fonds associée »,

1. EXPRIME sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;
2. EXPRIME sa gratitude au Secrétariat du CIRC pour le suivi des travaux de construction et pour ses efforts visant à mobiliser des fonds ;
3. RECONNAIT qu'un déficit de financement de 7,6 millions d'euros subsiste pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel, un montant de 2,6 millions d'euros devant être mobilisé avant le mois de septembre 2021 pour permettre l'achat de l'équipement opérationnel de « priorité 1 » avant le déménagement dans le « Nouveau Centre », actuellement prévu pour le dernier trimestre de l'année 2022 ;
4. AUTORISE la Directrice à accepter les dons en espèces ou en nature destinés à meubler et à équiper le « Nouveau Centre », sous réserve de l'application des règlements intérieurs et en conformité avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA) et la reconnaissance des partenaires ;
5. AUTORISE un emprunt d'un montant maximum d'1 million d'euros sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de financer les éléments de « priorité 1 », si toutefois un déficit de financement subsistait pour ces éléments indispensables avant le mois de septembre 2021. Cet emprunt devra être remboursé sur une période de cinq ans sur le budget de fonctionnement et/ou sur les résultats des efforts de mobilisation de ressources ;
6. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur du « Nouveau Centre » ; et
7. PRIE la Directrice de rendre compte régulièrement, tous les six mois, de ces efforts de mobilisation de ressources et de tenir le Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction informé des principales avancées concernant le « Nouveau Centre ».

La résolution est **adoptée**.

5. NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (*session à huis clos*) : Point 18 de l'Ordre du jour (Document GC/63/13)

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos de 13h50 à 14h30 (heure d'été d'Europe centrale). A la reprise de la séance plénière, le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique » (GC/63/R12), qui a été **adopté** pendant la séance à huis clos :

Le Conseil de Direction,
Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Walter Berger, Autriche)	
Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto, Brésil)	
Professeure Marie-Elise Parent, Canada)	pour une durée de quatre ans
Professeur Jie He, Chine)	au Conseil scientifique
Dr Mathilde Touvier, France)	
Dr Einas Abdulaziz Eid Al Kuwari, Qatar)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Salha M. Bujassoum Al Bader (Qatar), Jacqueline Clavel (France), Christine Friedenreich (Canada), Maria Sibilia (Autriche) et João P.B. Viola (Brésil), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

La SECRETAIRE rend hommage au professionnalisme sans faille et à l'expertise du Dr Friedenreich, Présidente sortante du Conseil scientifique, et la remercie pour sa contribution précieuse aux travaux de celui-ci.

6. RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC, 2019–2020 : Point 19 de l'Ordre du jour (Document GC/63/16)

Le Dr AL-HOMOUD (Présidente du Comité d'éthique du CIRC) déclare que le Comité s'est réuni 10 fois pendant la période 2019–2020 et qu'il a examiné 84 nouveaux projets et 70 projets déjà examinés et soumis à nouveau. 79% et 88%, respectivement, de ces projets ont été approuvés. Le Comité a mis à jour ses procédures opérationnelles standard ainsi que son site internet. Il continue à surveiller les éventuels conflits d'intérêts et la conduite de l'Etude rétrospective à grande échelle portant sur le risque de cancer entraîné par une exposition professionnelle à l'amiante chrysotile contenant de la poussière (ASBEST) au sein de la Fédération de Russie ainsi qu'à dispenser des formations aux nouveaux membres du Comité et au personnel du CIRC.

Le PRESIDENT remercie le Dr Al-Homoud et les autres membres du Comité pour leur excellent travail.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC, 2019–2020 » (GC/63/R13) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2019–2020, tel qu'il figure au [Document GC/63/16](#),

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2019–2020 ;
et
2. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

La résolution est **adoptée**.

7. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 12 de l'Ordre du jour (Document GC/63/15)

M. VALETTE (Président de l'Association du Personnel du CIRC) attire l'attention sur la déclaration écrite de l'Association du Personnel ([Document GC/63/15](#)), qui expose en détail les défis et les problèmes auxquels a été confronté l'an passé le personnel en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés rencontrées, le personnel a fait preuve d'une forte résilience et d'une éthique de travail remarquable. La politique de télétravail souple a permis de maintenir la continuité du travail quotidien du Centre. L'Association du Personnel a mené de nombreuses actions afin de soutenir le personnel et se réjouit de travailler encore plus étroitement avec la Direction à l'avenir.

Mme HERNÁNDEZ (Canada) félicite le personnel pour sa résilience et son éthique de travail, qui lui ont permis de maintenir sa productivité scientifique.

La Professeure KEEFE (Australie) salue également le dévouement et la résilience du personnel et demande à la Direction de continuer à surveiller l'impact de la pandémie sur le personnel et ce, à tous les niveaux.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) remercie l'ensemble du personnel pour son dévouement envers le Centre et exprime sa gratitude aux responsables de l'Association du Personnel qui représentent ses intérêts. L'année 2020 a été une année de défis, mais le personnel a fait preuve de résilience et de solidarité. Le moment est désormais venu de se réjouir de la nouvelle Stratégie à moyen terme innovante et du prochain déménagement dans le nouveau siège.

Le Conseil de Direction **prend note** du rapport de l'Association du Personnel.

8. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 13 de l'Ordre du jour (Document GC/63/17)

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts » (GC/63/R7) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/17](#) « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/63/17 ;
2. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et
3. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

9. ACCEPTATION DES DONNS : Point 14 de l'Ordre du jour (Document GC/63/18)

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des dons » (GC/63/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le [Document GC/63/18](#) des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2020 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre ; et
2. NOTE que, conformément à l'autorisation permanente accordée à la Directrice en vertu de la Résolution GC/58/R12, la somme de 163 622,43€ provenant du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié a été affectée au projet Nouveau Centre Plus en 2020.

La résolution est **adoptée**.

10. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 21 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT demande des volontaires pour siéger au Sous-comité.

Mme VAN DER WINDT (Pays-Bas), le Dr BURR (Etats-Unis d'Amérique), le Dr UMEKI (Japon), le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et le Dr PINHO MENDES PEREIRA (Brésil) indiquent qu'ils souhaitent continuer à siéger au sein du Sous-comité.

Le PRESIDENT déclare que, par conséquent, la composition du Sous-comité restera inchangée.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants » (GC/63/R15) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

11. QUESTIONS DIVERSES : Point 22 de l'Ordre du jour

Aucun autre point n'est soulevé.

12. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 23 de l'Ordre du jour

Le Professeur Romundstad (Norvège), Vice-Président, prend la Présidence.

Sur proposition du Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse), appuyée par Mme TISCHELMAYER (Autriche) et le Dr BURR (Etats-Unis d'Amérique), le Dr Robbins (Canada) est réélu en qualité de Président.

Le Dr Robbins reprend la Présidence.

Sur proposition du Dr STEBER BUCHLI (Suisse), appuyée par Mme TISCHELMAYER (Autriche), le Professeur Romundstad (Norvège) est réélu en qualité de Vice-Président.

Le Dr SCHMEKEL (Suède), appuyée par le Dr BURR (Etats-Unis d'Amérique), salue la réélection du Dr Robbins et du Professeur Romundstad, mais demande à ce qu'une attention particulière soit accordée à la parité hommes-femmes lors des futures élections.

13. DATE DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 24 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT suggère que la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ait lieu durant la semaine précédant l'Assemblée mondiale de la Santé. Il faut espérer que cette session pourra avoir lieu en présentiel à Lyon.

La SECRETAIRE déclare que le jeudi et le vendredi de cette semaine seraient les jours qui conviendraient le mieux au Secrétariat.

Le Dr BURR (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que ces jours coïncident avec une session du Comité du programme, du budget et de l'administration (PBAC) du Conseil exécutif de l'OMS ; ils risquent par conséquent de ne pas convenir à tous les membres.

La SECRETAIRE suggère le mardi et le mercredi de la même semaine, juste avant la session du PBAC.

Mme HERNÁNDEZ (Canada), appuyée par le Dr BURR (Etats-Unis d'Amérique), suggère le jeudi et le vendredi de la semaine précédente, c'est-à-dire deux semaines avant l'Assemblée mondiale de la Santé.

La Professeure KEEFE (Australie) déclare qu'elle n'assistera pas à la session du PBAC, comme cela a souvent été le cas par le passé des membres australiens du Conseil de Direction. En ce qui la concerne, le jeudi et le vendredi précédant l'Assemblée mondiale de la Santé lui conviendraient donc.

La SECRETAIRE suggère d'adopter la formulation « au cours des deux semaines précédant l'Assemblée mondiale de la Santé » et de décider ultérieurement des dates définitives. La session du Conseil de Direction pourrait prendre la forme d'une réunion hybride, certains membres y assistant en présentiel et d'autres membres, par téléconférence.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Date de la Soixante-quatrième Session du Conseil de Direction » (GC/63/R16) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, ou sous une forme hybride, deux jours durant les deux semaines précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2022 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

La résolution est **adoptée**.

14. CLOTURE DE LA SESSION : Point 25 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT félicite à nouveau la Chine et remercie tous les participants pour la flexibilité dont ils ont fait preuve en assistant à cette session par téléconférence. Il remercie la Directrice et son équipe, en particulier le personnel scientifique, ainsi que la Juriste principale pour le travail réalisé afin d'organiser cette session.

La SECRETAIRE réitère les félicitations du Président à la Chine pour son admission en qualité d'Etat participant, qui contribuera à renforcer la collaboration internationale dans la recherche, la prévention et la lutte contre le cancer. Le fardeau du cancer devrait augmenter considérablement dans les années à venir, même si au moins 40% des cancers seraient évitables à l'aide des mesures déjà disponibles. Le Centre a réagi rapidement à la pandémie de COVID-19 et a introduit des changements pertinents dans le projet de Stratégie à moyen terme qui est désormais adopté. Elle invite les membres à prendre des mesures dans leurs propres pays afin d'encourager les contributions volontaires, les initiatives de financement participatif ou les dons en nature pour équiper le bâtiment du Nouveau Centre, dans lequel déménagera le Centre l'année prochaine. Elle remercie tous les membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique, en particulier le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Conseil de Direction, pour leur soutien actif à l'égard du travail réalisé par le Centre, ainsi que ses collègues du CIRC et du siège de l'OMS pour le travail qu'ils ont réalisé afin d'organiser cette session.

Le PRESIDENT déclare la session close.

La séance est levée à 15h20 (heure d'été d'Europe centrale).